

COMMUNIQUÉ de PRESSE CGT-CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RENTRÉE 2024: PLUS DE MOYENS HUMAINS DANS LES COLLÈGES POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Rassemblement mercredi 28 août 2024
12H00-14H00**

MAISON DES SPORTS
rue René DUGAY-TROUIN, 66000 PERPIGNAN

Le Conseil Départemental gère directement 29 sur 31 collèges publics accueillant environ 18 400 élèves, avec un effectif de 340 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Éducation (ATTEE).

Ces agents départementaux occupent des postes d'agents polyvalents (accueil, entretien, cuisine), d'agents de maintenance, de chefs ou de chefs adjoints de cuisine dans un environnement complexe (accueil d'enfants) avec beaucoup de normes à respecter et une pénibilité très importante source de maladies professionnelles et accidents de travail réguliers.

La prise en compte des conditions de travail des agents départementaux sont donc très importantes pour pouvoir assurer un service public de qualité à nos enfants et assurer leur sécurité au quotidien.

La dégradation de ces conditions de travail dans certains établissements principalement par manque de moyens humains est donc potentiellement un risque élevé pour la santé des enfants.

Problématique de fond : la double autorité hiérarchique et fonctionnelle

Les ATTEE affectés dans les collèges ont la particularité d'être sous double autorité:

l'autorité hiérarchique provenant du Conseil Départemental (employeur) et **l'autorité fonctionnelle** par l'intermédiaire du Chef d'établissement, fonctionnaire d'Etat (planification des tâches à effectuer).

Cette organisation complexe peut être source de grandes difficultés pour les agents concernés.

Elle l'est d'autant plus quand l'autorité hiérarchique (le Conseil Départemental), n'arrive pas à s'imposer dans ses propres bâtiments pour faire respecter les droits des agents territoriaux qu'elle confie aux agents de l'État exerçant l'autorité fonctionnelle .

Le syndicat CGT-CD66 est régulièrement sollicité par les agents des collèges pour défendre leurs droits et demander à la Présidente du Département (en tant qu'employeur) de réagir face aux situations de souffrance de ses agents départementaux.

Le sous-effectif en personnel ne peut plus durer !

A chaque rentrée se pose la question des effectifs dans les collèges.

Les équipes sont régulièrement en sous effectif (jusqu'à 30 % d'agents en moins dans une équipe) pour palier au manque de personnel en arrêt maladie ou accident de travail en lien avec leurs conditions de travail et des tâches difficiles.

En effet, les métiers pénibles des agents des collèges, notamment ceux des agents polyvalents, en charge de l'entretien des bâtiments, du service dans la cuisine, de l'accueil à l'entrée des collèges....,

amènent à une usure physique demandant des adaptations de poste par le biais de restrictions validées par la médecine du travail.

Les tâches ne pouvant plus être réalisées sont confiées aux autres agents, se retrouvant à leur tour en surcharge de travail.

Pour faire face à ces problématiques d'effectifs, une équipe d'agents volants a bien été mise en place.

Force est de constater que cette équipe est aussi en sous effectif et le manque d'effectif dans les collèges ne peut-être comblé.

Des problèmes organisationnels récurrents : les chefs de cuisine ne sont pas en reste non plus !

Les chefs de cuisine et leurs adjoints sont en charge de proposer des repas de qualité à nos enfants en respectant l'équilibre nutritionnel des menus, les normes de sécurité, les normes sanitaires, les commandes, la gestion des déchets alimentaires, le suivi de l'entretien des cuisines...

Pour les aider, les agents polyvalents viennent renforcer l'équipe des cuisines au moment du déjeuner (service, plonge).

Mais voilà, les chefs de cuisine n'ont aucune autorité sur leur collègue pour faire éventuellement respecter les consignes d'hygiène (Plan de Maîtrise Sanitaire) : cette organisation aboutie régulièrement à des conflits entre agents.

Par ailleurs, le manque de personnel frappe aussi les cuisines, et de ce fait, les chefs de cuisine et leurs adjoints doivent aussi occasionnellement assurer le service, au détriment du suivi des normes sanitaires.

Cette situation régulièrement observée est un risque pour la santé des élèves.

Mobilisons-nous pour une rentrée réussie !

C'est pourquoi, la CGT-CD66 demande d'urgence à la Présidente du Département :

- que la Direction Jeunesse et Sport soit plus présente dans les collèges pour accompagner ses agents avant l'explosion de conflits et le développement de la souffrance au travail,
- des recrutements d'agents titulaire dans tous les collèges (entre 30 et 40 agents) et dans l'équipe volante (entre 10 et 15 agents),
- la communication des critères d'affectation des moyens humains,
- la déprécarisation de tous les agents contractuels,
- le remplacement systématique et sans délai des agents absents ou le renfort des équipes pour aider les agents en restriction médicale,
- de revoir l'organisation de travail au sein des cuisines des collèges,
- de permettre une évolution de carrière normale pour tous les agents des collèges, pour que celle-ci soit au même niveau que les autres agents du Département, notamment l'accès aux grades d'agent de maîtrise et technicien.